RISK APPETITE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :	
CV047	1 jour - 3 h	Perfectionnement	Classe virtuelle	494,00 €	

LIEUX ET DATES:

A distance

- Du 10/10/2023 au 10/10/2023

OBJECTIFS

- Évaluer la capacité de l'entreprise à accepter certains risques auxquels elle s'expose.
- Définir et mettre en place des outils d'évaluation et de gestion des risques acceptés.

Information complémentaire :

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Un groupe de participants réduit pour favoriser les échanges et les interactions. Une approche opérationnelle afin de favoriser une intégration rapide du contenu de la formation dans l'activité professionnelle. Une formation 100% en ligne

Formateur(s):

Cette formation est dispensée par un professionnel de l'assurance et formateur expert à l'Ifpass.

PROGRAMME

A. Définition et mise en place du processus risk capacity

- B. Détermination de l'appétence aux risques
- C. Détermination de la tolérance aux risques
- D. Détermination du budget aux risques
- E. Risques adverses aux profils de risques
- F. Modéliser le programme de réassurance
- G. Bâtir un plan de réassurance efficace

Validation des acquis :

Une attestation de formation digitale sera remise au participant à la fin de la formation.

Personnalisation parcours:

Un forum est mis à disposition de chaque participant afin de répondre de manière personnalisée à leurs attentes et questions tout au long de la formation.

PUBLIC

Actuaires Risk manager Auditeurs Contrôleurs

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :

L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici

PRÉ-REQUIS

Connaissance et maitrise des outils de pilotage des risques

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 17/12/2025 à 01:23